

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2019



SOMMAIRE

1. LE MODELE D’AFFAIRE DU GROUPE NOVARC.....	2
1.1. Organisation et Gouvernance	2
1.2. Les valeurs du Groupe NOVARC.....	3
1.3. Les activités des divisions ESP et PSAI	4
1.4. La chaine de création de valeur du Groupe NOVARC	5
1.5. Stratégie et Objectifs du Groupe NOVARC.....	6
2. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS.....	9
3. METHODOLOGIE DU REPORTING	10
3.1. Contexte réglementaire.....	10
3.2. Processus d’identification des principaux risques Extra-financiers	10
3.3. Principes de reporting	10
3.4. Processus de collecte des données.....	10
3.5. Périmètre de reporting.....	11
3.5.1 Reporting environnemental	11
3.5.2 Reporting social et sociétal.....	11
4. ANALYSE DES RISQUES ET ACTIONS – MESURE DE LA PERFORMANCE	13
4.1. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	13
4.1.1 Les risques liés au changement climatique	13
4.1.2 Maitrise des consommations d’énergie liées aux activités du groupe et ayant un impact sur le changement climatique.....	13
4.1.3 Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)	14
4.1.4 Protection des écosystèmes : Impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués.....	15
4.2. LES RISQUES SOCIAUX	16
4.2.1 Santé et sécurité des collaborateurs : la maîtrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux	16
4.2.2 Risques sociaux liés à l’absentéisme	17
4.2.3 Risques sociaux liés à la Gestion des compétences :.....	18
4.3. LES RISQUES SOCIETAUX	23
4.3.1 Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l’évolution des normes et à la conformité des produits ..	23
4.3.2 Services et relations clients	23
ANNEXE : Rapport OTI.....	24

1. LE MODELE D'AFFAIRE DU GROUPE NOVARC

1.1. Organisation et Gouvernance

Le Groupe NOVARC, fort de ses 854 collaborateurs, aux origines culturelles multiples et aux métiers variés, est depuis plus de 25 ans un acteur majeur sur la scène nationale et internationale dans les domaines de la sécurité électrique des réseaux électriques, de la rénovation de véhicules et des produits chimiques pour l'Industrie.

Les performances techniques, l'innovation, la qualité, l'écoute client ont permis au Groupe NOVARC de s'imposer et d'être reconnu tant en France qu'à l'international depuis sa création en 1993.

Le Groupe NOVARC appuie sa position sur 50 filiales dont 30 en France et 20 à l'international, réparties en deux divisions.

Depuis 1993, la division ESP (Electrical Safety Products) se construit en accueillant des marques de produits leaders sur le marché de la sécurité électrique. L'agrégation progressive de ces nouvelles marques et de nouveaux moyens industriels permet de disposer d'une offre de produits large et cohérente dans tous les domaines de la sécurité électrique. Parallèlement, la division ESP continue sa stratégie d'internationalisation et s'implante sur tous les continents. Elle apprend ainsi à connaître l'environnement et les besoins locaux pour y développer des solutions spécifiques.

La division ESP du Groupe est organisée en Unités Stratégiques Produits (USP) en charge de concevoir et fabriquer les produits de la division et en Unités Stratégiques Commerces (USC) en charge de promouvoir et de commercialiser les produits de la division en France et à l'Export.

La division PSAI (Produits et Services pour l'Automobile et l'Industrie) intervient depuis 2002 dans les secteurs de l'automobile et de l'industrie et fait constamment évoluer ses produits et ses services en investissant dans l'acquisition d'entreprises performantes et innovantes pour renforcer sa stratégie d'intégration verticale et sa présence auprès des clients de l'Industrie.

Pour accompagner ses filiales dans leur développement, NOVARC propose des compétences fortes et structurantes :

- Une Direction des Ressources humaines
- Une Direction financière
- Une Direction du contrôle de gestion
- Une Direction de la comptabilité
- Une Direction juridique
- Une Direction des systèmes d'information
- Une Direction des achats



Frédéric CROULLET : Président du Conseil de Surveillance

Jean-Noël REY : Président du Directoire

Les Fondateurs du Groupe NOVARC se sont engagés envers les Investisseurs financiers de NOVARC à s'inscrire dans une démarche de progrès pour que les sociétés du Groupe NOVARC exercent leurs activités dans des conditions conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale et à prendre en compte dans leurs investissements et dans le suivi de leurs actions des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance (Critères ESG).

Le comité de pilotage de la RSE au sein du Groupe NOVARC est rattaché à la Direction juridique.

La gouvernance bicéphale du Groupe NOVARC est assurée par le Directoire et le Conseil de surveillance lui-même doté de plusieurs comités (Comité stratégique produits/commerce, Comité d'audit, Comité des rémunérations, Comité d'éthique, Comité digital).

1.2. Les valeurs du Groupe NOVARC

NOVARC

Le développement de NOVARC s'appuie sur un socle de valeurs essentielles. Son nom scelle deux ambitions fondatrices :

Le « **NOV** » (INNOVATION) et l'**ARC** (L'ARCHE)

- L'innovation, c'est l'ambition de toujours proposer à nos clients des solutions originales et performantes. C'est la garantie pour eux de travailler avec des outils et des produits qui progressent au même rythme que leurs besoins.
- L'Arche, c'est la voûte qui nous unit ; nous, nos équipes et surtout nos clients. C'est l'ambition de se dire qu'ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN...

NOVARC FOUNDATION

Le fonds de dotation « **NOVARC FOUNDATION** » a été créé le 7 août 2017 afin de permettre au Groupe NOVARC en croissance continue de s'impliquer dans des projets à vocation humanitaire.

Ce projet instillé par Frédéric CROULLET, fondateur du Groupe NOVARC, a été pleinement approuvé par l'ensemble des actionnaires et partenaires.

NOVARC FOUNDATION participe notamment aux programmes d'électrification du continent africain.

NOVARC FOUNDATION apporte également son soutien financier aux projets internes portés par les salariés du Groupe eux-mêmes impliqués dans des œuvres à caractère humanitaire.

NOVARC FOUNDATION incarne l'esprit de générosité du Groupe NOVARC alliant utilement croissance et partage.

FCPE NOVARC/MANCO

Actionnariat salarié : Fonds commun de placement d'entreprise : « **FCPE NOVARC** »

Pour les collaborateurs qui souhaitent faire fructifier leur patrimoine à travers leur travail et profiter des performances du Groupe, NOVARC a ouvert son capital à ses collaborateurs au travers d'un FCPE.

Par ailleurs les collaborateurs situés hors de France ont eu également la possibilité en 2019 de faire fructifier leur patrimoine à travers leur travail grâce à l'ouverture du capital de la société NOVARC MANAGEMENT.

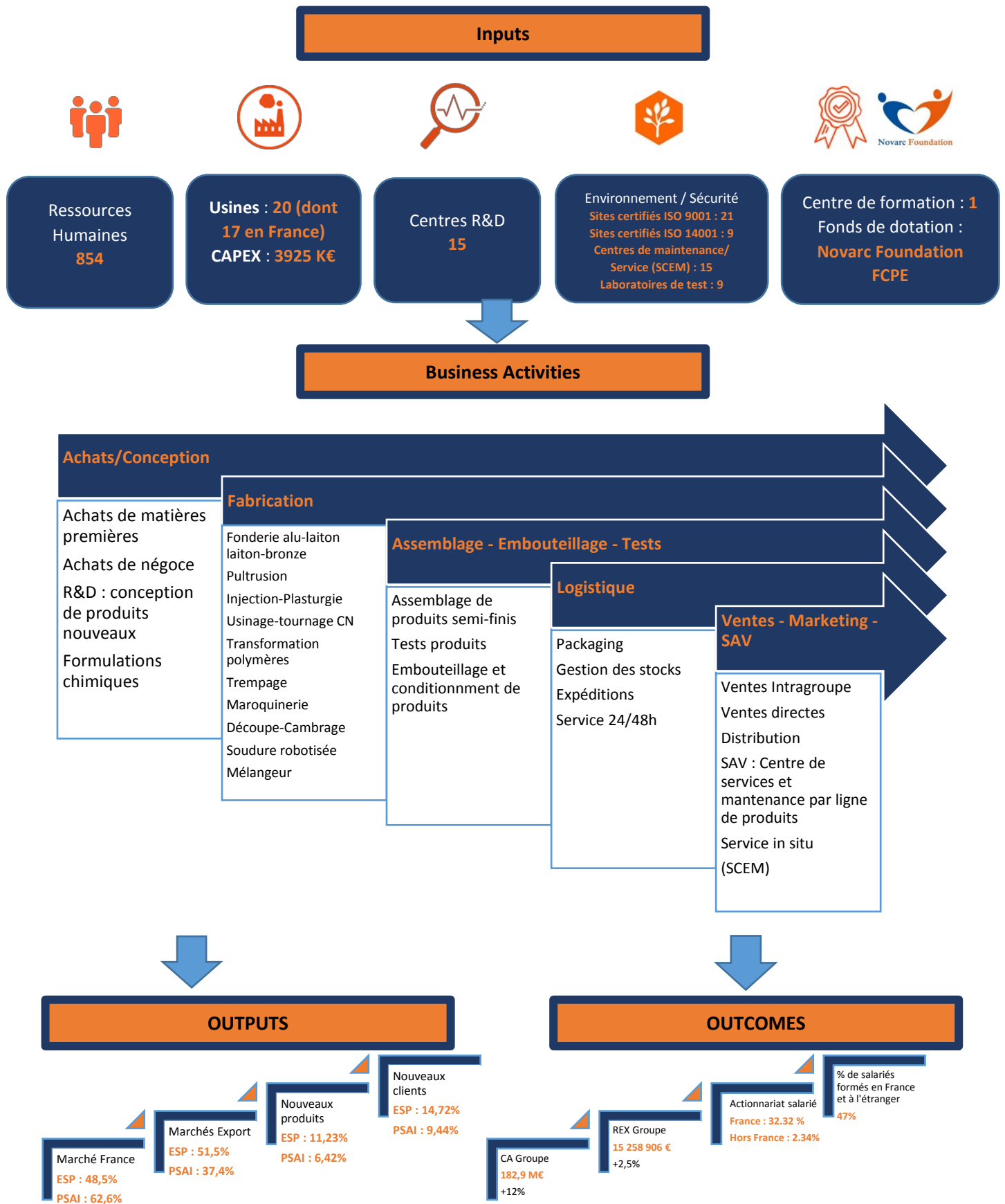
34 % des collaborateurs sont à ce jour actionnaires du Groupe.

1.3. Les activités des divisions ESP et PSAI

Division	ESP (Electrical Safety Products)
Activité	Fabrication d'équipements de sécurité pour l'exploitation de lignes électriques de basse, moyenne et haute-tension.
Chiffre d'affaires 2019	95 845,60 K€
Effectif 2019	508
Domaines d'activité	Production électrique, Transport, Distribution, éclairage public, Industries Oil & Gaz, Traction électrique, Sécurité civile, Mobilité électrique, ferroviaire, pompiers.
Process industriels	Fonderie alu-laiton-bronze, Pultrusion, Injection, Plasturgie, Usinage-tournage CN, Transformation des polymères, Trempage, Maroquinerie.

Division	PSAI (Produits et Services pour l'Automobile et l'Industrie)
Activité	Production et commercialisation de produits d'entretien et de matériels pour la rénovation automobile et industrielle.
Chiffre d'affaires 2019	89 069,50 K€
Effectif 2019	346
Domaines d'activité	Constructeurs, Garages, Carrossiers, Carrossiers Aménageurs, Stations lavage, Collectivités, Concessions, Industrie, Distributeurs, Pompiers, Agriculteurs, Hôtellerie / Restauration.
Process industriels	Formulation chimique, soudure robotisée alu & acier, embouteillage & conditionnement, découpe & cambrage, assembleur & mélangeur, chimie de spécialité, logistique 24/48h.

1.4. La chaine de création de valeur du Groupe NOVARC



1.5. Stratégie et Objectifs du Groupe NOVARC

Depuis 1993, notre Groupe ne cesse de se consolider du fait de sa croissance organique et de ses croissances externes dans les deux divisions.

La stratégie de la division ESP est d'intensifier sa démarche d'internationalisation en s'implantant directement dans des pays où elle exportait jusqu'à présent, soit en créant de nouvelles filiales, soit par croissance externe, pour se rapprocher au plus près du client final et plus particulièrement dans les pays où les Compagnies d'électricité de notoriété internationale sont présentes. Conformément à cette stratégie d'internationalisation, la division ESP s'est implantée directement en 2019 en Italie et en Turquie.

La stratégie de la division PSAI est de renforcer sa politique d'intégration verticale ainsi que sa présence auprès des clients de l'Industrie et de conforter sa présence européenne auprès des constructeurs automobiles.

Conformément à cette stratégie une société industrielle française fortement présente auprès des clients industriels a rejoint la division PSAI en 2019.

La stratégie du groupe NOVARC est également de développer des synergies entre ses deux divisions en renforçant l'offre de produits pour la mobilité électrique.

Dans le Groupe NOVARC, c'est au travers de nos relations avec nos parties prenantes que nous développons nos connaissances, que nous transformons le Groupe et que nous réalisons nos ambitions.

Deux d'entre elles sont particulièrement essentielles à notre succès :

NOS COLLABORATEURS

Notre management se veut bienveillant, fondé sur la responsabilité et le développement des compétences de chacun. Le dialogue est permanent, marqué par des rendez-vous d'échanges réguliers : les entretiens individuels.

L'effectif du Groupe a crû de 2% en 2019.

Le développement des compétences de nos collaborateurs s'appuie sur une politique de formation renforcée : 1,5% de plus de collaborateurs ont été formés au cours de l'exercice 2019, soit 47% de l'effectif.

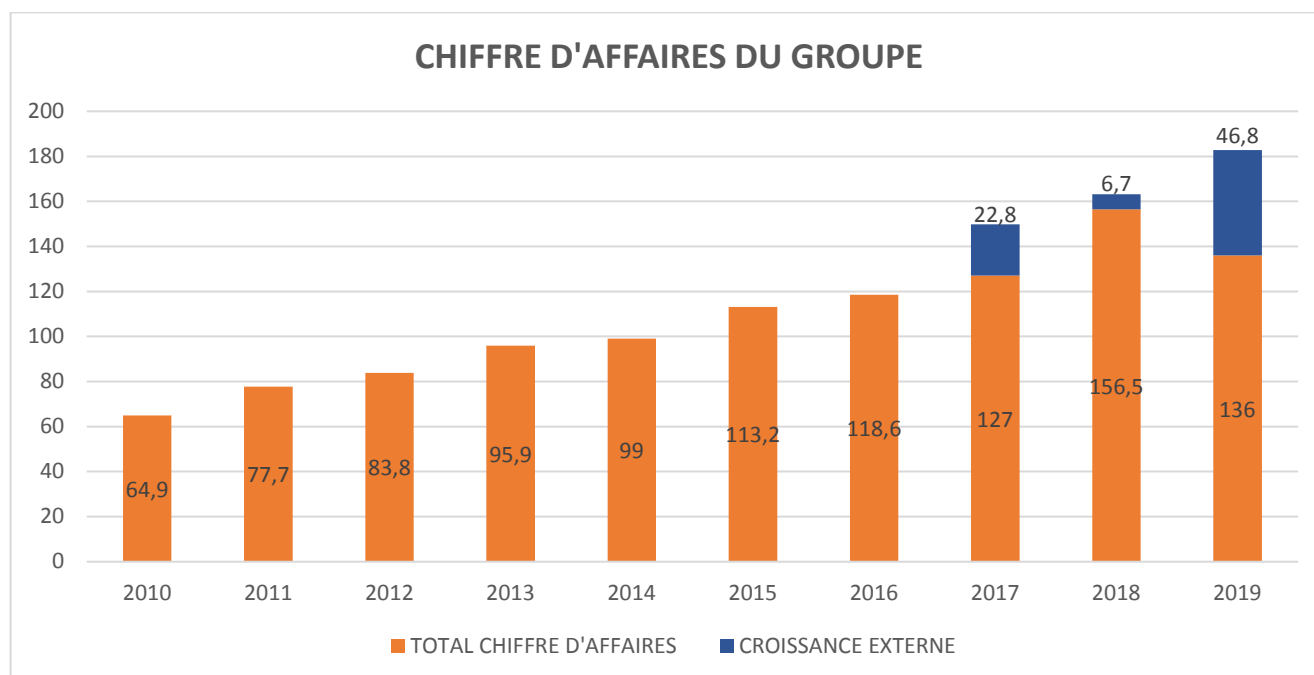
NOS CLIENTS

Dès la conception des produits, leur satisfaction est centrale dans nos préoccupations. Avec nos produits, nous répondons à leurs besoins, dans toute leur diversité. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'être à l'écoute de ses clients en leur offrant des produits conçus et adaptés à leurs besoins ainsi qu'un SAV et un Service in Situ situés au plus près du client.

Le nombre de centres de maintenance et in situ a progressé de 87,50% en 2019.

Avec un nouveau jalon – **le CAP 2020** – les collaborateurs se sont fixés un objectif commun et ambitieux : dépasser les **200 millions de chiffre d'affaires fin 2020**.

Le chiffre d'affaires du Groupe a crû de 12% en 2019, dont 2,2% de croissance organique.



Pour parvenir à l'objectif du CAP 2020, NOVARC s'est fixé l'atteinte des objectifs suivants :

- **15% DE NOUVEAUX PRODUITS**

Parce que l'environnement évolue, les besoins de nos clients se modifient constamment. Notre offre produit doit naturellement s'adapter à cette logique. C'est dans cet esprit que nos collaborateurs se « challengent » tous les jours pour constamment revisiter leur portefeuille Produits.

Afin de chiffrer cette ambition et pour garantir à nos clients un accès constant à l'innovation, nous avons pour objectif de réaliser notre Chiffre d'affaires avec 15% de NOUVEAUX PRODUITS.

Le pourcentage de nouveaux produits au 31/12/2019 par division est le suivant :

ESP	11,23%
PSAI	6,42%

- **15% DE NOUVEAUX CLIENTS**

En tant que leader sur nos marchés, nous devons vérifier que nous emmenons avec nous de nouveaux clients.

Réussir à intégrer 15% de NOUVEAUX CLIENTS, c'est nous animer tous les jours pour inventer de nouvelles façons de vendre et vérifier que notre offre reste performante.

Le pourcentage de nouveaux clients au 31/12/2019 par division est le suivant :

ESP	14,72%
PSAI	9,44%

- **15% DE REX**

Une entreprise en bonne santé est d'abord une entreprise qui crée de la richesse.

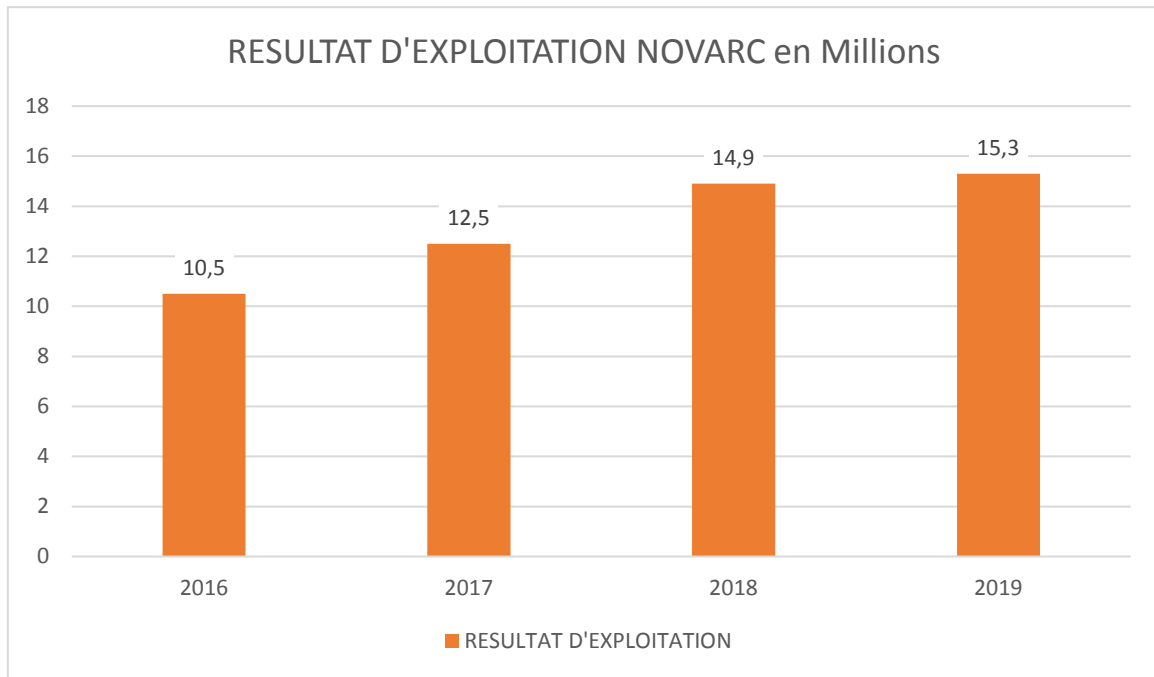
L'indicateur qui définit facilement cette création de valeur est le RÉSULTAT d'EXPLOITATION.

Afin de garantir notre capacité à nous développer (en produits, en commerce, en industrie), nous ambitionnons un grand REX annuel de 15%.

(Grand REX = REX = Résultat d'exploitation + Résultat financier + Prestations Novarc)

ESP	11,88%
PSAI	13,37%

Le REX (Résultat courant avant impôts) consolidé du Groupe a crû de 2,5% en 2019.



2. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

L'entrée en vigueur du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, visant à appliquer de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises a fait évoluer cette année l'exercice de reporting extra-financier. Tenu désormais de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe a réalisé l'analyse de ses enjeux au travers d'une approche par les risques tel qu'exigé.

Ainsi, afin de réaliser cette analyse, le Groupe a mobilisé les représentants de l'ensemble de ses activités pour identifier les risques associés à ses divisions : PSAI et ESP.

2.1 Risques environnementaux	Changement climatique	Exposition des sites aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies/Inondations/tempêtes)
		Impact des activités sur le changement climatique
	Raréfaction des ressources	Approvisionnement des matières premières (Eau - Alu- Acier Produits issus des terres rares)
	Protection des écosystèmes/Economie circulaire	Impacts environnementaux (air, eau, sols, déchets) liés aux produits distribués
2.2 Risques sociaux	Santé et Sécurité	Accidents du travail – Maladies professionnelles – Risques psycho-sociaux
		Absentéisme
	Gestion des compétences	Attraction et rétention des talents
Croissance du Groupe - Risques de transformation des métiers		
2.3 Risques sociétaux	Sécurité des utilisateurs	Risque lié à l'évolution des normes
	Qualité des produits	Services et relation clients

3. METHODOLOGIE DU REPORTING

3.1. Contexte réglementaire

Conformément à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, le Groupe NOVARC met en place la Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF »). Ces nouvelles dispositions conduisent à présenter des informations sur les thématiques répondant aux principaux risques extra-financiers pour le Groupe.

3.2. Processus d'identification des principaux risques Extra-financiers

L'identification et la synthèse des risques principaux, au regard des attendus de la DPEF, a été réalisée de manière collaborative, sous la supervision de la Direction juridique, par le Comité de pilotage RSE avec les représentants de différents départements et les responsables en charge des sujets entrant dans le champ de la déclaration de performance extra-financière et notamment des conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Afin de prioriser les risques extra-financiers préalablement identifiés lors de groupes de travail, une matrice d'évaluation a été formalisée pour chaque division (PSAI et ESP), permettant ainsi à l'ensemble des filiales de production et de commercialisation incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2019 d'évaluer les niveaux de risques par probabilité et par gravité de l'impact. Le Groupe a par ailleurs pris en considération les informations listées au III. de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Certaines thématiques n'ont pas été identifiées comme des risques principaux pertinents au regard des activités du Groupe et des attentes connues de ses parties prenantes, notamment celles relatives à l'alimentation (le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et une alimentation responsable, équitable et durable). Cette liste de risques a été revue et validée par le Comité de pilotage RSE du Groupe NOVARC.

3.3. Principes de reporting

Ces travaux ont permis d'identifier une liste de 10 principaux risques extra-financiers qui s'inscrivent dans les trois domaines suivants : social, sociétal et environnemental.

Des politiques, des procédures ainsi que le résultat de ces procédures incluant des indicateurs de performance ont été déterminés.

Certains risques ne présentent pas encore d'indicateurs de suivi car notre démarche est en cours de mise en place mais ils seront présentés dans le cadre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les données quantitatives et qualitatives relevant des indicateurs mis en place ont été collectées sur une période de 3 mois, allant de mi-février à mi-mai 2020. Certaines données quantitatives de 2018 ont été recalculées en 2019. En effet, le périmètre de la DPEF a été élargi au cours de l'exercice 2019, notamment avec l'intégration des données des filiales étrangères du Groupe. De plus, certaines données ont été corrigées par les filiales au cours de l'exercice 2019, soit en raison de la mise à disposition tardive de certaines factures, soit en raison d'erreurs de reporting identifiées post-clôture. Les données présentées dans la DPEF 2019 ne correspondent donc pas toutes aux données présentes dans la DPEF 2018.

L'épidémie de coronavirus et les mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, n'ont eu aucun impact sur les comptes clos au 31/12/2019 mais les incidences sur l'exercice 2020 de cette situation sont difficiles à appréhender à ce jour. Les risques et les enjeux de la DPEF, ainsi que leur processus d'identification pourront être revus pour l'exercice 2020.

3.4. Processus de collecte des données

Les indicateurs du reporting social sont directement extraits du bilan social pour les entités françaises, à l'exception des indicateurs liés à la formation et aux accords collectifs qui ont été collectés dans les entités. Pour les sites étrangers intégrés dans le périmètre au cours de l'exercice 2019, les indicateurs ont été collectés directement dans les entités.

Les indicateurs du reporting environnemental ont été collectés dans les entités selon le Protocole de reporting du Groupe.

L'objectif de ce protocole est de décrire les principes généraux et l'organisation du reporting, les indicateurs suivis par le Groupe ainsi que la manière de les calculer.

Ce document a pour vocation de servir de guide à tous les acteurs du reporting afin de favoriser la cohérence et la comparabilité des données. Il est disponible sur demande auprès de la Direction juridique pour les lecteurs du rapport annuel.

Il peut être amené à évoluer dans le temps en fonction des changements de périmètre, d'indicateurs, des retours d'expérience des sites et des conclusions du vérificateur indépendant.

Selon le référentiel Groupe, nous apportons les précisions suivantes :

- Les coûts liés aux réparations ou réhabilitations nécessaires suites à des événements climatiques extrêmes correspondent aux relevés de sinistres de l'assureur.
- Le reporting des consommations d'énergie est établi sur la base des factures de fournisseurs ou des relevés de compteurs internes. Si les données réelles ne sont pas disponibles sur une période de 365 jours et si la consommation est linéaire au cours de l'année, une estimation est réalisée au *pro rata temporis*. Seules les données en facture propres sont prises en compte.
- Les consommations d'eau sont susceptibles d'être reportées sur une année glissante.
- Les facteurs d'émission de la base carbone sont utilisés dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.
- Taux de fréquence = (Nombre d'accidents du travail avec arrêt/heures d'exposition aux risques) x 1 000 000
- Taux de gravité = (Nombre de jours d'incapacité temporaire en jours calendaires / heures travaillées) x 1 000
- Taux d'absentéisme = Heures d'absence (maladie, arrêt de travail, maladies professionnelles, absences longues durées) / heures d'activité avant absence
- TRIR = (nombre total d'incidents x 200 000) / Heures travaillées. C'est le nombre d'accidents pour 100 personnes. Pour 1000 000 d'heures travaillées.
- Dimensions de la diversité = Le Bilan social intègre 3 grandes dimensions de la diversité : égalité professionnelle (genre), âge, handicap.
- Taux de départ = (Nombre de départs au cours de l'année N/Effectifs au 31/12) x 100. Ces données sont limitées au périmètre France intégré, hors promotions et mutations

L'ensemble des données a été consolidé par le Directoire.

3.5. Périmètre de reporting

3.5.1 Reporting environnemental

Ont été incluses dans le périmètre du reporting environnemental les filiales françaises et étrangères du Groupe ayant une activité sur site, qui font partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe au 31/12/2019. Ont été exclues du reporting environnemental les filiales nouvellement intégrées au cours de l'exercice 2019, les filiales n'ayant pas d'activité sur site, ainsi que les filiales n'ayant pas répondu à notre demande dans les temps en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

Ces filiales représentent 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En conséquence, le reporting environnemental du Groupe concerne 99% de la masse salariale du Groupe et 90% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à l'exception des risques concernant la protection des écosystèmes et de l'économie circulaire. L'analyse de ces risques est limitée aux filiales du Groupe certifiées ISO 14001 qui représentent 51% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les indicateurs concernant les risques liés à la protection des écosystèmes, à l'économie circulaire et à leurs impacts environnementaux sont en cours de construction dans les filiales exclues du périmètre et seront disponibles au titre de l'exercice 2020.

3.5.2 Reporting social et sociétal

Ont été incluses dans le reporting social et sociétal, les filiales françaises et étrangères du Groupe qui font partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe et qui figurent dans le bilan social du Groupe ainsi que les filiales qui ne font pas partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe. Ont été exclues du reporting les filiales nouvellement intégrées au cours de l'exercice 2019, ainsi que les filiales françaises ne faisant pas partie du bilan social France.

Le Bilan social du Groupe est établi à partir des données sociales du logiciel SIRH qui n'est pas encore implanté dans les filiales récemment acquises en France par le Groupe ainsi que dans les filiales étrangères du fait de l'absence de corrélation et de comparabilité des données sociales en droit social français et en droit social local.

Le Logiciel SIRH sera progressivement déployé dans les filiales françaises qui ont rejoint le Groupe au cours des deux derniers exercices.

Les indicateurs sociaux retenus pour l'établissement de la DPEF ont été mis en place de manière simplifiée dans les filiales étrangères et dans les filiales ne relevant pas du bilan social. Les données, non intégrables aux données du bilan social France, sont cependant comparables.

L'effectif total du Groupe au 31/12/2019 est de 854 collaborateurs.

Les indicateurs sociaux de la DEPF représentent 99% de la masse salariale du Groupe.

Les indicateurs sociétaux sont en cours de construction et seront disponibles au titre de l'exercice 2020.

4. ANALYSE DES RISQUES ET ACTIONS – MESURE DE LA PERFORMANCE

4.1. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

4.1.1 Les risques liés au changement climatique

Le changement climatique est susceptible d'exposer les différents sites industriels du Groupe aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies/Inondations/tempêtes).

Est considéré comme événement climatique extrême tout incident accidentel dont la cause est externe à l'activité de NOVARC, se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et / ou procédés dangereux et ayant des conséquences immédiates graves pour l'environnement, les biens, le personnel et les riverains, tels que les incendies, les inondations et les tempêtes.

Les phénomènes climatiques extrêmes auxquels certains sites pourraient être exposés sont principalement les incendies.

- **Politique & Actions :**

En collaboration avec la compagnie d'assurance qui assure les risques en matière de responsabilité environnementale et les risques en matière d'incendie dans le cadre de la police « tous risques sauf » du Groupe, NOVARC a mis en place par site industriel un plan d'actions et de prévention des risques d'incendie et de malveillance (PAP).

Mesure de la performance :

Les coûts à comptabiliser sont relatifs à la remise en état du site afin d'atteindre le niveau de qualité et de production avant l'incident et correspondent aux relevés de sinistres de l'assureur.

Les coûts liés aux réparations ou réhabilitations nécessaires suite à des événements climatiques extrêmes s'élèvent à 118 890 euro en 2019 en raison d'un important sinistre ayant touché un site en Allemagne, ainsi que des dégradations suite à de forts épisodes de grêle sur un site français. Ces phénomènes n'ont pas eu d'incidence néfaste pour l'environnement.

4.1.2 Maitrise des consommations d'énergie liées aux activités du groupe et ayant un impact sur le changement climatique

Au regard de la montée en puissance des enjeux du Développement durable, toutes les entreprises sont aujourd'hui confrontées à un double défi sur le long terme : l'engagement de la France à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et la lutte contre le réchauffement climatique. Les normes de plus en plus strictes en matière environnementale et d'énergie impactent les activités du Groupe, qui doit sans cesse anticiper et s'adapter aux nouvelles règles.

De par ses valeurs, NOVARC entend maîtriser ses consommations d'énergie dans le cadre de ses process de fabrication (Fonderie alu-laiton-bronze, Pultrusion, Injection-Plasturgie, Usinage- tournage CN, Transformation polymères, Trempage, Découpe-Cambrage, Soudure robotisée) pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et son impact sur le changement climatique.

A court terme, NOVARC souhaite investir dans les énergies renouvelables afin de minimiser son empreinte carbone. A moyen et long terme, NOVARC entend devenir un modèle de maîtrise des consommations énergétiques.

- **Politique & Actions :**

Depuis 5 ans NOVARC a lourdement investi dans des bâtiments industriels neufs répondant aux dernières normes environnementales.

NOVARC renouvelle régulièrement son parc de machines de production.

Les véhicules professionnels du Groupe font l'objet de contrats de leasing et sont renouvelés au maximum tous les 3 ans. Un tel renouvellement a eu lieu en 2019 dans certaines filiales françaises et étrangères.

En 2019 NOVARC a investi dans un nouveau pôle fonderie répondant aux dernières normes environnementales.

Les filiales de NOVARC privilégient des énergies moins polluantes (électricité, gaz) pour la fabrication de leurs produits.

Mesure de la performance :

- 7 sites en France certifiés ISO 14001 représentant 36 % du CA du Groupe.
- 2 sites à l'étranger certifiés ISO 14001 représentant 15% du CA du Groupe.
- 12 filiales françaises sont hébergées dans des usines nouvellement construites répondant aux dernières normes environnementales.
- 3 ans d'âge moyen du parc véhicules en leasing.

- Scope 1 & 2 : Les émissions directes et indirectes (consommation en gaz, électricité, fioul, carburant de la flotte de véhicule du Groupe) s'élèvent en 2019 à 2 693,69 tonnes équivalent CO2 (contre 3 866,15 en 2018), soit une baisse de 30% entre 2018 et 2019. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de la Base Carbone® ou, à défaut, proviennent de sources nationales reconnues. La réduction significative constatée entre les exercices 2018 et 2019 est liée à plusieurs facteurs. D'une part, les filiales du Groupe ont maîtrisé leur dépense énergétique en réalisant des travaux d'amélioration et d'entretien des installations de chauffage et de climatisation. La météo clémente de l'année 2019 a également aidé à cette réduction. Le renouvellement du parc automobile de certaines filiales a joué un rôle annexe. D'autre part, deux filiales n'ont pas su reporter dans les temps leurs consommations de fioul en raison de la crise sanitaire ayant touché l'activité du Groupe début 2020. Il convient de préciser qu'à périmètre constant, cette diminution d'émission de CO2 est peu significative et correspond à une baisse de 5% des émissions des GES.

- Consommations d'énergie :

Indicateurs	Division	2018	2019	Variation en % N/N-1
Consommation de gaz naturel en kWh	ESP	3 238 055	3 127 374	- 3,42
	PSAI	1 608 043	1 218 196	- 24,24
	Total	4 846 098	4 345 570	- 10,33
Consommation de fuel en litres	ESP	388 237	60 968	- 84,30
	PSAI	24 337	22 935	- 5,76
	Total	412 574	83 903	- 79,66
Consommation électrique en kWh	ESP	5 223 532,14	5 125 391,84	- 1,88
	PSAI	1 724 426	1 756 139	1,84
	Total	6 947 958,14	6 881 530,84	- 0,96
Consommation de carburant en L	ESP	1 93 615,67	189 877,77	- 1,93
	PSAI	177 902,46	181 677,96	2,12
	Total	371 518,13	371 555,73	0,01

- Certaines entités ne pouvant pas quantifier leur consommation, le calcul de la consommation d'énergie du Groupe a été réalisé sur les bases suivantes :

- La consommation d'électricité et de gaz naturel a été calculée dans les entités représentant 99% de la masse salariale du Groupe, et 90% du Chiffre d'affaires consolidé.
- La consommation de carburant a été calculée dans les entités représentant 95% de la masse salariale du Groupe, et 87% du Chiffre d'affaires consolidé.
- La consommation de fioul a été calculée dans les entités représentant 96% de la masse salariale du Groupe, et 89% du Chiffre d'affaires.

4.1.3 Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)

• Politique & Actions

Les matières premières utilisées dans la fabrication de produits du Groupe sont essentiellement l'acier, l'aluminium, les métaux issus des terres rares pour l'électronique, le cuir, le latex, le plastique ainsi que l'eau pour les produits de rénovation.

Une raréfaction de certaines matières premières liée à leur surexploitation ou à des risques d'instabilités politiques engendrerait une augmentation de leur prix, impactant la création de valeur du Groupe.

Des actions sont menées en vue de maîtriser l'exposition au risque matière en démultipliant les sources d'approvisionnement.

Des mesures de réduction de la consommation des ressources ont été mises en place.

Par exemple, la réutilisation des chutes d'aluminium en fonderie, l'utilisation de l'eau en circuit fermé pour l'usinage, le recyclage des produits plastique et des chutes de matières premières, le développement de produits de nettoyage sans eau.

Mesure de la performance :

- Certaines entités n'ont pas de factures d'eau en propre, les dépenses étant incluses dans les charges du bâtiment. De plus, certaines données n'étaient pas disponibles au moment du calcul. Ainsi, le calcul de la consommation d'eau a été fait en tenant compte des entités représentant

88% de la masse salariale du Groupe, et 74% du Chiffre d'affaires consolidé.

Consommation en eau en m3	2018	2019	Variation
ESP	20 669,26	23 267,61	12,57
PSAI	8 053,00	3 941,00	- 51,06
Total	28 722,26	27 208,61	- 5,27

Des indicateurs concernant l'évaluation de la performance de l'utilisation des matières premières seront mis en place au cours de l'exercice 2020.

4.1.4 Protection des écosystèmes : Impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués

De par ses valeurs le Groupe NOVARC, entend respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement.

- **Politique & Actions**

Les différentes activités industrielles de production des produits du Groupe sont susceptibles de polluer les sols et l'eau par le rejet accidentel dans le sol ou dans les nappes phréatiques des huiles de production ou des produits dangereux stockés.

Les filiales industrielles et les filiales certifiées ISO 14001 ont mis en place des mesures de prévention visant à éviter ces risques de pollution. Les Responsables de sites ainsi que les QHS effectuent régulièrement des contrôles afin de vérifier le respect de ces mesures.

1 site industriel du Groupe NOVARC est classé suivant la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les numéros de rubrique 2564, 2661 et 2940. Ce site, soumis à enregistrement, n'est pas classé SEVESO. 8 Sites sont classés BASIAS.

Des contrats d'enlèvement des déchets de matières premières et des huiles de production sont conclus avec des prestataires externes sur tous les sites industriels.

Les produits dangereux sont stockés sur des bacs de rétention pour éviter la pollution accidentelle des sols ou de l'eau.

Lors des opérations d'acquisitions de filiales, NOVARC conduit systématiquement un audit environnemental de la cible concernant les rejets dans l'eau et dans les sols.

Mesure de la performance :

9 sites certifiés ISO 14001, dont 2 à l'étranger et 7 en France qui représentent 51 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 5 en 2018. Cette certification est essentielle pour les sites ayant une activité susceptible de polluer.

0 Mise en demeure sur les sites classés ICPE du groupe NOVARC en France.

0 Accident ayant nécessité une déclaration d'accident pour laquelle la responsabilité de NOVARC est engagée en matière de pollution.

Des indicateurs de performance concernant la quantité de déchets valorisés ont été introduits dans le protocole de reporting en 2019. Les filiales ayant répondu aux exigences du reporting ont produit la quantité de déchets suivante :

Indicateurs	Division	2019
Quantité de déchets produite en tonnes	ESP	461,29
	PSAI	859,44
	Total	1 320,73
Quantité de déchets recyclés ou valorisés en tonnes	ESP	105,12
	PSAI	446,56
	Total	551,68
Part de recyclage et de valorisation des déchets en %	ESP	22,79
	PSAI	51,96
	Total	41,77

Ces filiales représentent 77,5% de la masse salariale du Groupe et 61% du chiffre d'affaires consolidé. L'indicateur de suivi des déchets sera amélioré et prendra en compte deux années de référence pour l'exercice 2020.



4.2. LES RISQUES SOCIAUX

4.2.1 Santé et sécurité des collaborateurs : la maîtrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux

Les filiales du Groupe NOVARC développent, fabriquent et commercialisent différents produits dans le secteur de l'Industrie automobile et de la sécurité électrique. Ces activités sont possibles grâce à des chaînes de production performantes et développées. Par ces différentes activités et malgré la prévention des risques et les diverses mesures mises en place pour limiter l'exposition des salariés à ces risques, des accidents humains et mécaniques peuvent se produire. Les principaux risques identifiés touchent essentiellement les ouvriers, plus susceptibles d'être atteints sur site par des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) affectant les travailleurs sur chaîne de production (douleurs dorsales, douleurs aux épaules), ou par le port de charges lourdes, ou encore des risques liés à un mauvais positionnement au niveau des machines.

- **Politique & Actions**

L'enjeu de NOVARC est de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs qui nécessitent une vigilance de tous les instants.

NOVARC met à disposition de ses collaborateurs des moyens techniques pour travailler en sécurité grâce aux machines, matériels et équipements qui font l'objet de contrôles périodiques obligatoires ainsi que les EPI requis.

19 responsables QHS dans le Groupe sont en charge d'évaluer les risques professionnels liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles ainsi qu'aux risques psycho-sociaux et de mettre en application les mesures de prévention figurant dans les documents uniques des différents sites.

Des actions de prévention par le biais de formation sont régulièrement mises en place sur les différents sites.

Les nouveaux embauchés bénéficient d'une sensibilisation aux règles de sécurité lors de leur prise de fonction dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Certains sites ont mis en place des actions systématiques à la suite chaque accident du travail :

- Analyse des causes de tous les AT par le responsable QSE et le CSE.

- Revue annuelle du document unique avec mise à jour des nouveaux risques.
- Revue des AT lors de chaque réunion CSE.

Des points hebdomadaires et mensuels sont effectués par les Directeurs de site et responsables QSE avec leurs équipes. Des audits internes et externes (AFAQ) ont également lieu dans les filiales certifiées ISO 9001 dans le cadre de la démarche qualité et sécurité.

Mesure de la performance :

En 2019, sur les sites français, 37 accidents du travail avec arrêt et 2 accidents de trajet ont eu lieu : ils concernent 9 sites. Le taux de fréquence est de 30,94 (20,51 en 2018), le taux de gravité est de 1,65 (0,84 en 2018). Le TRIR est de 7,69% en 2019. En 2018, il était de 6,06%.

Concernant les 5 sites étrangers inclus dans le périmètre, 2 accidents du travail avec arrêt et 2 accidents de trajet ont eu lieu. Le taux de fréquence est de 8,62% et le taux de gravité est de 0,12%. Le TRIR est de 10,34%.

Au niveau du Groupe, pour les filiales incluses dans le périmètre, le taux de fréquence des accidents du travail est de 27,31%. Le taux de gravité quant à lui est de 1,40%. Les résultats sont en augmentation, mais des correctifs ont été apportés dans les filiales concernées afin d'abaisser ce niveau. De plus, les résultats sont à modérer avec l'intégration de 5 filiales étrangères dans le périmètre de reporting.

Trois sites représentent 61,5% des accidents du travail.

Les actions correctives suivantes ont été mises en place sur ces 3 sites pour limiter les accidents :

- Visites mensuelles de sécurité du responsable QSE et du responsable de pôle afin de détecter les risques potentiels non traités.
- Amélioration continue des postes de travail.
- Remontée de toutes les situations à risque à la Direction par des alertes sécurité.
- Analyse de tous les AT et évaluation des risques afin de les corriger.

Des fiches d'actions pour connaître, détecter et agir face à un accident du travail seront mis en place en 2020 dans l'une des filiales les plus concernées.

4.2.2 Risques sociaux liés à l'absentéisme

- **Politiques et actions**

Comme toutes les entreprises du secteur privé, NOVARC est impacté par le taux d'absentéisme, facteur de baisse de la productivité et de la valeur ajoutée et l'un des enjeux forts du Groupe est de le réduire.

En France, l'absentéisme est en légère hausse dans le secteur privé d'après la nouvelle édition du baromètre Ayming-AG2R La Mondiale, publiée le 3 septembre 2019. Ce taux est passé de 4,59% en 2016 à 4,72% en 2017 puis à 5,10 % en 2018, soit une augmentation de 8% par rapport au taux 2017.

Mesure de la performance :

Le taux d'absentéisme Groupe France est de 5,35% au 31/12/2019 contre 5,11% au 31/12/2018.

12 filiales françaises sur 26 sont au-dessus du taux d'absentéisme moyen du Groupe et du taux moyen du baromètre Ayming-AG2R La Mondiale. Certains sites ont des taux élevés qui s'expliquent par des absences de longue durée.

Le taux d'absentéisme Groupe pour les 5 filiales étrangères incluses dans le périmètre est de 4,07%. Ces filiales représentent 23,44% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et 17,8% de la masse salariale du Groupe.

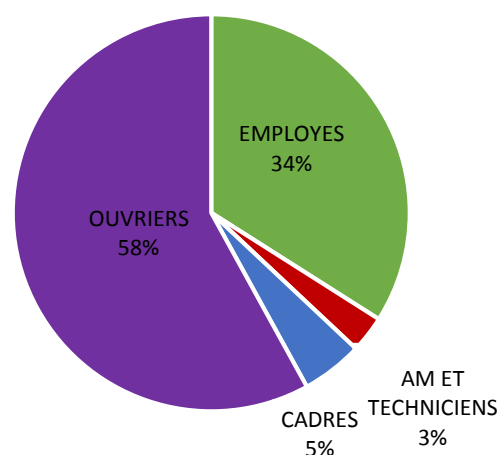
Le taux d'absentéisme au niveau du Groupe est de 5,14%.

La répartition des absences en France se décompose comme suit :

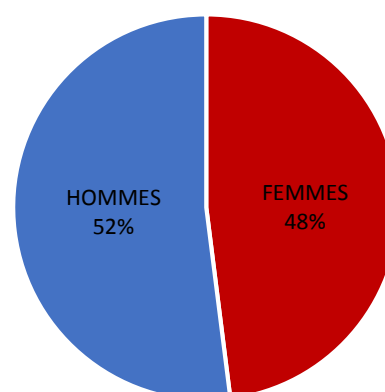
	Homme	Femme	TOTAL	REPARTITION
Moins de 1 an	379	321	700	5,74%
Entre 1 à 4 ans	2125	1194	3319	27,24%
Entre 5 à 9 ans	1755	1379	3134	25,72%
Entre 10 à 14 ans	1183	295	1478	12,13%
Entre 15 à 19 ans	1106	419	1525	12,52%
Entre 20 à 24 ans	615	415	1030	8,45%
Entre 25 à 29 ans	52	77	129	1,06%
Entre 30 à 34 ans	36	361	397	3,26%
Entre 35 à 39 ans	324	35	359	2,95%
Plus de 39 ans	3	111	114	0,94%
TOTAL	7578	4607	12185	100,00%

Des plans d'actions ont été mis en place dans les filiales concernées avec pour objectif en 2020 de

REPARTITION DES ABS PAR STATUT



REPARTITION DES ABS PAR SEXE

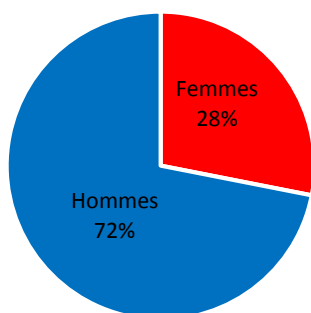


ramener le taux d'absentéisme au niveau de la moyenne nationale :

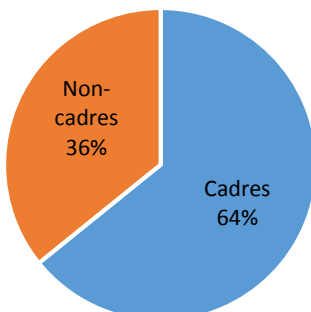
- Sensibilisation et formation du personnel aux gestes et postures pour lutter contre les TMS et à la gestion du stress par des organismes externes avec l'appui de la médecine du travail ;
- Analyse systématique des causes de tous les AT par la responsable QSE et le CSE après l'AT ; Revue des AT lors de chaque réunion CSE ;
- Revue du document unique 1 à 2 fois par an avec mise à jour des nouveaux risques ;
- Création d'événements sociaux divers pour renforcer la cohésion d'équipe ;
- Former les managers de proximité à la gestion des conflits ;
- Mise en place d'un entretien systématique à chaque retour d'absentéisme.

A l'étranger, pour les 5 filiales incluses dans le périmètre, la répartition des absences se fait comme suit :

REPARTITION DES ABS PAR SEXE



REPARTITION DES ABS PAR STATUT



Afin d'uniformiser les données des filiales étrangères, la Direction des Ressources Humaines a mis un place un bilan social simplifié. Les données seront élargies pour l'exercice 2020.

4.2.3 Risques sociaux liés à la Gestion des compétences :

Les risques liés à l'attraction et à la rétention des talents

Le capital humain est au centre des préoccupations des entreprises car c'est grâce à ce capital qu'elles peuvent développer leur performance et imposer leur place sur le marché. Le Groupe NOVARC est confronté, comme beaucoup d'entreprises, au problème du recrutement de potentiels dont il a besoin pour développer son activité, se transformer et conquérir de nouvelles parts de marché. NOVARC est face à un double défi : Faire venir les candidats susceptibles de correspondre au profil attendu – de plus en plus difficile au regard de la raréfaction de certaines compétences – et fidéliser les collaborateurs déjà présents.

• Politique & Actions

L'un des enjeux capitaux de notre Groupe est de recruter des talents hommes et femmes en adéquation avec sa forte croissance et de maîtriser leur attraction et leur rétention.

Le Groupe a recruté en 2017 une Responsable du recrutement afin d'accompagner les filiales dans leurs embauches et mettre en place un processus de recrutement performant.

Une Responsable Gestion des carrières accompagne les collaborateurs du Groupe pour favoriser leur mobilité interne.

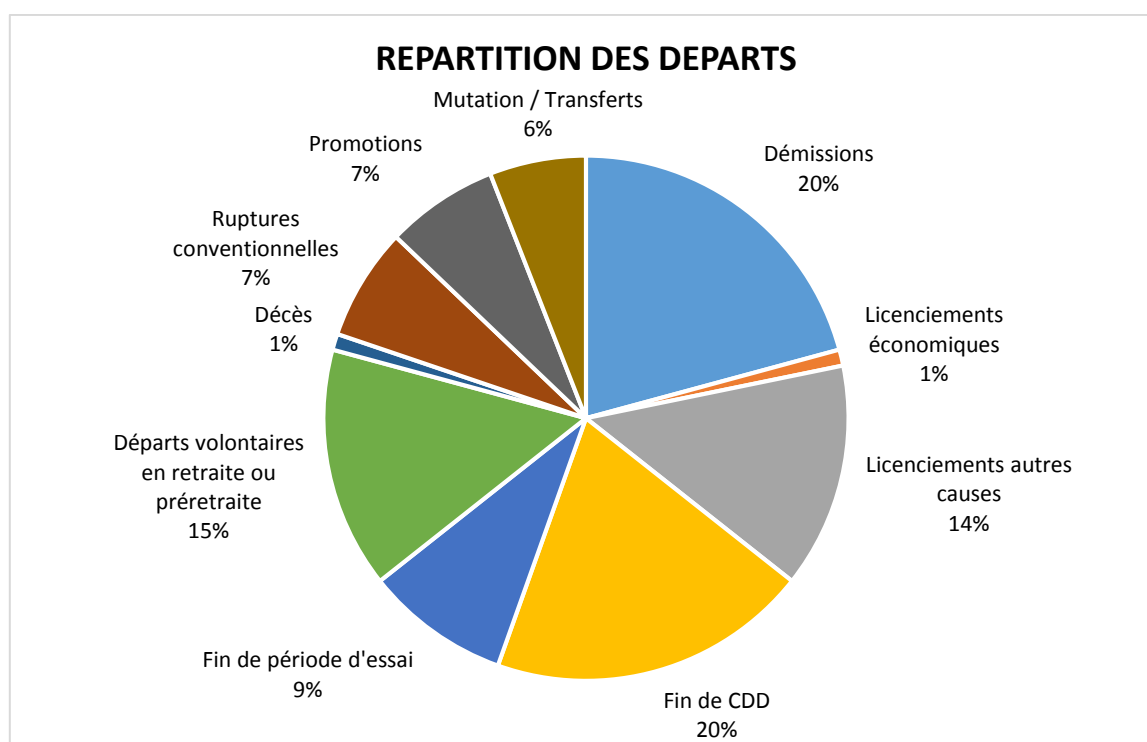
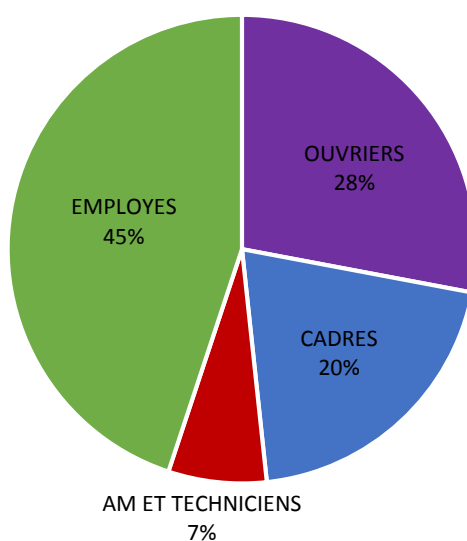
Pour attirer les talents, notre Groupe met en œuvre une politique de rémunération incitative.

En matière de dialogue social, la Direction de NOVARC a pris l'engagement fort de la redistribution d'une partie des résultats obtenus au travers de la conclusion d'accords d'intéressement par toutes les filiales françaises du Groupe.

Mesures de la performance :

Effectif du Périmètre au 31/12/2019 :

REPARTITION DES EMBAUCHES (CDI/CDD)



Au 31/12/2019, le Groupe compte 854 salariés, dont 152 salariés à l'étranger et 693 salariés en France dans les filiales incluses dans le bilan social, et 9 dans la filiale hors bilan social. Le nombre de salariés en France était de 649 salariés au 31/12/2018 (dont 9 dans la filiale non intégrée au bilan social), soit une hausse de 53, dont 28 dans la filiale nouvellement intégrée dans le Groupe.

En 2019 le nombre d'embauches dans les filiales intégrées au périmètre est de 154 contre 117 en

2018. Le nombre d'embauche en CDI en France, dans les filiales intégrées au périmètre est de 86 en 2019, dont 1 liée à l'intégration de la nouvelle filiale contre 95 en 2018. Dans les 5 filiales incluses dans le périmètre à l'étranger, 26 embauches en CDI ont été réalisées au cours de l'année 2019, dont 1 liée à l'intégration de la nouvelle filiale.

A noter que la répartition des embauches en France est de 60% dans la division ESP et 40% dans la division PSAI. La répartition des embauches à

l'étranger est de 33% dans la division ESP et 67% dans la division PSAI.

Sur le périmètre France, 87 départs (hors mutations) ont eu lieu en 2019 contre 59 en 2018 soit un taux de départ de 12,55% en 2019 contre 9,21%. Au total, dans les filiales françaises intégrées au périmètre, le nombre de départ est évalué à 100. A l'étranger, il est évalué à 31.

La Responsable du recrutement a collaboré au recrutement direct de 6 cadres.

100% des collaborateurs des filiales françaises qui font partie du Périmètre bénéficient des dispositions d'un accord d'intéressement conclu avec leur entreprise.

Des indicateurs de performance en matière de recrutement pourront être précisés à compter de l'exercice 2020.

Le taux de turnover en France est de 18,23% en 2019, contre 17,21% en 2018.

En France, 7 salariés ont été promus en interne en 2019, contre 7 en 2018.

Les risques liés à l'adéquation des compétences face à la croissance du Groupe et à l'évolution des métiers.

Le Groupe NOVARC est confronté au problème de la montée des compétences sur certains métiers techniques et de la nécessité de se montrer sur la scène internationale. D'une part, NOVARC se trouve face à un marché de l'emploi cristallisé. D'autre part, les formations externes sur certains métiers techniques nécessaires au développement du Groupe sont en déclin. Sans ces compétences, il devient difficile d'avancer et de se développer sur un marché toujours plus compétitif.

• Politique & Actions

Le Groupe s'est fortement internationalisé au cours de ces dernières années : les collaborateurs à l'étranger représentent 18% de la masse salariale.

L'objectif de NOVARC est de favoriser la communication ainsi que la mobilité des collaborateurs au sein du Groupe.

Pour ce faire, NOVARC, au travers de son Ecole de formation interne ESP ACADEMY a mis en place des formations en anglais.

En 2018, la Direction RH a créé le poste de Responsable de formation et a promu l'une de ses collaboratrices à cette fonction avec pour objectif de rationaliser et d'optimiser la politique de formation du Groupe à partir de 2020.

Au cours des années 2018 et 2019, la Responsable de formation a effectué des visites sur tous les sites français pour former et faire adhérer les Directeurs généraux des filiales à la politique formation Groupe.

L'objectif à court et moyen terme est de traduire les orientations stratégiques de la formation en fonction de la pyramide des âges, de l'ancienneté des collaborateurs, de l'évolution des postes et des métiers, des effectifs et des difficultés de recrutement sur des métiers en tension. (Régleur/Opérateur sur centres et tours CN, soudeur, fondeur, plasturgie, commerciaux etc...).

Ces métiers en tension sont liés aux bassins d'emploi dans lesquels sont situées certaines filiales.

Une politique de formation sur site d'apprentis ou de jeunes intérimaires a été mise en place par les filiales concernées.

Des formations à certains métiers sont dispensées par notre école de formation interne depuis le début de l'année 2020.

Les résultats pourront être intégrés dans la déclaration de performance extra-financière de l'exercice 2020.

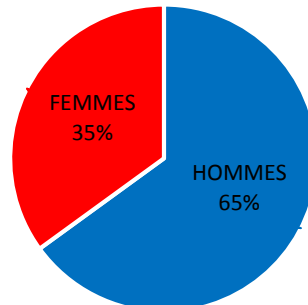
En matière de lutte contre les discriminations et de promotion des diversités, notre Groupe tend à réduire les disparités de répartition entre les hommes et les femmes suivant les catégories socio-professionnelles.

En matière de mesures prises en faveur des personnes handicapées, notre Groupe a pris des mesures pour leur embauche, le recours aux services de sociétés employant des personnes handicapées (CAT ou ESAT), ou le versement de contributions à l'AGEFIPH.

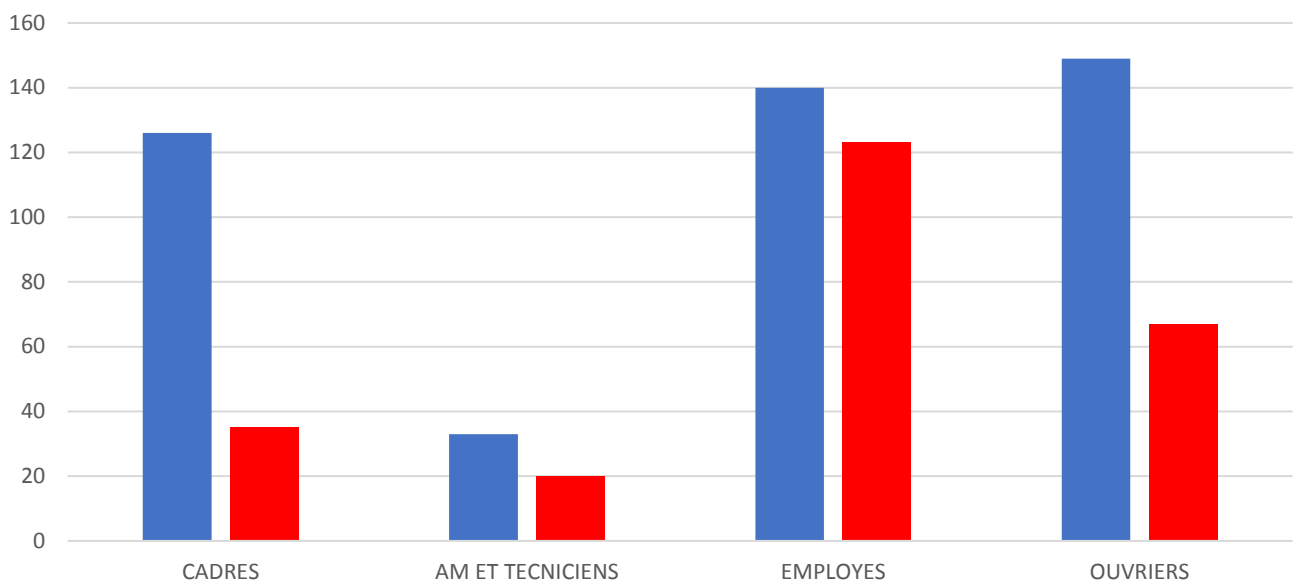
Mesure de la performance :

- Nombre de collaborateurs formés en langues : 65
- 47% des salariés ont participé à une formation au cours de l'exercice 2019 contre 45% en 2018.
- Les mesures résultant d'une analyse stratégique de la politique de formation seront mises en place à court terme.
- Répartition Hommes/Femmes en France :

REPARTITION HOMMES / FEMMES



REPARTITION HOMMES/FEMMES PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES

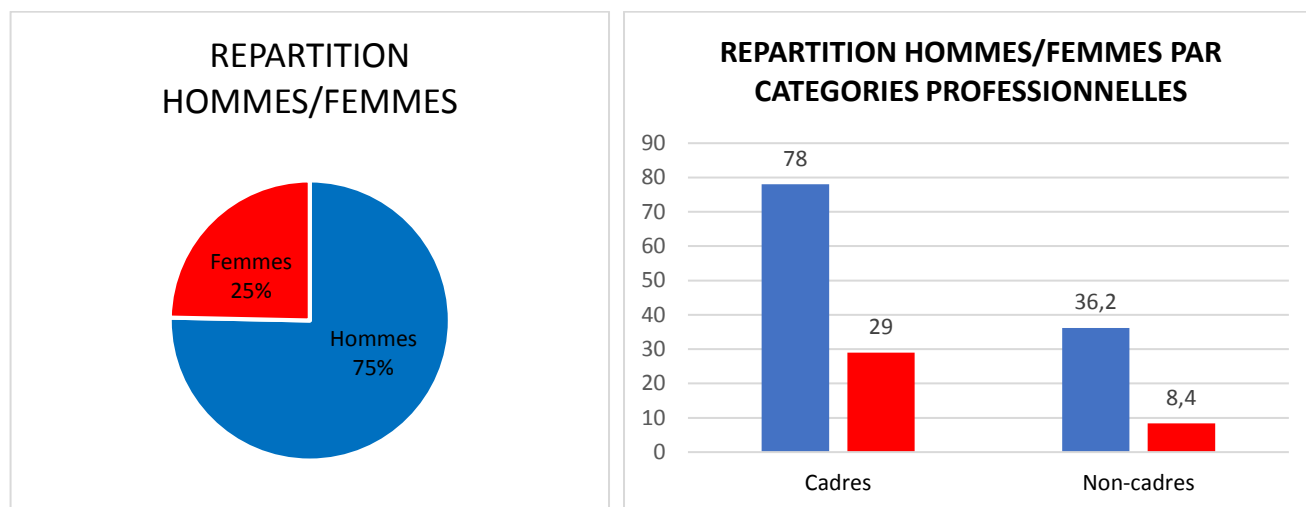


La proportion entre les hommes et les femmes est similaire à celle de 2018. La part Hommes-Femmes est de 35%-65% pour les entités françaises qui font partie du périmètre, contre 36%-64% en 2018. Le rééquilibrage entre les hommes et les femmes s'avère difficile sur certains postes de cadres et

d'ouvriers du fait de la technicité des métiers des différents sites.

La répartition entre les hommes et les femmes cadres en France en 2019 est de 126 contre 35 et de 149 contre 67 entre les hommes et les femmes ouvriers. En 2018, elle était de 112 contre 37 pour les cadres et de 138 contre 65 pour les ouvriers.

A l'étranger, la répartition Hommes/Femmes est faite de la manière suivante :



La proportion entre les hommes et les femmes à l'étranger est calculée pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2019. La part Hommes-Femmes est de 25%-75% pour les entités étrangères qui font partie du périmètre. Le rééquilibrage entre les hommes et les femmes s'avère difficile sur certains postes de cadres et de non-cadres du fait de la technicité des métiers des différents sites.

La répartition entre les hommes et les femmes cadres à l'étranger en 2019 est de 78 contre 29 et de 36,2 contre 8,4 entre les hommes et les femmes non-cadres.

Le périmètre du bilan social étranger sera élargi pour l'exercice 2020.

Au niveau de La gouvernance du Groupe NOVARC la proportion entre les hommes et les femmes est la suivante:

- **Le Directoire**
Le taux de mixité au sein du Directoire est de 1 femme pour 1 homme (50%)
- **Le Conseil de Surveillance**
Le taux de mixité au sein du Conseil de surveillance est de 1 femme pour 3 hommes (33%)

-Salariés en situation de handicap en France :

	2018	2019	Variation N / N-1
Effectif moyen de l'année	626,26	675,09	7,8%
Nombre de travailleurs handicapés	19,25	23,27	20,9%
Part de travailleurs H. sur l'effectif	3,07%	3,45%	12,2%

Le nombre de salariés handicapés en France est supérieur à celui de 2018. Du fait que l'effectif du Périmètre est passé de 640 à 693 collaborateurs entre 2018 et 2019, le taux d'embauche de salariés handicapés est passé de 3,07% à 3.45%.

Un indicateur plus précis de performance tenant compte de l'effectif de chaque filiale supérieur ou inférieur à 20 salariés ainsi que de la sous-traitance réalisée auprès d'organismes employant des personnes handicapées pourra être mis en place en 2020.

4.3. LES RISQUES SOCIETAUX

4.3.1 Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l'évolution des normes et à la conformité des produits

- **Politique & Actions**

NOVARC conçoit et commercialise des produits de sécurité électrique et des produits chimiques qui doivent être conformes à de nombreuses normes.

La réputation du Groupe NOVARC est fondée sur la qualité et la conformité de ses produits.

La réglementation étant en perpétuelle évolution, NOVARC a recruté un Responsable de la veille réglementaire au sein de la division ESP qui suit l'évolution des normes de la division en vue d'anticiper l'adaptation des produits afin de garantir aux utilisateurs des produits conformes.

Avant la phase de commercialisation, les produits du Groupe NOVARC sont soumis à des tests de conformité dans ses propres laboratoires.

Au sein de la division PSAI, chaque Responsable QSE est en charge de la veille réglementaire concernant la réglementation sur les produits chimiques et le règlement REACH.

Chaque produit chimique doit faire l'objet de la rédaction d'une fiche de données de sécurité accessible aux utilisateurs.

21 filiales du Groupe dont 16 en France et 5 à l'étranger représentant 84,5% du CA total du Groupe ont mis en place un système d'amélioration continue et sont certifiées ISO 9001-2015.

Dans ce cadre, Les 19 Responsables QSE de ces filiales sont également en charge du contrôle qualité et de la conformité des produits du Groupe.

Mesure de la performance :

Chaque filiale du Groupe NOVARC, certifiée ISO 9001 – 2015, a mis en place un indicateur de performance des produits non conformes, pour certaines en volume et pour d'autres en pourcentage.

Les filiales non certifiées ou en cours de certification n'ont pas toutes mis en place d'indicateurs de non-conformité au cours de l'exercice 2019.

En conséquence, la mesure de performance de l'indicateur de non-conformité du Groupe ne peut pas être établie pour l'exercice 2019.

Il sera communiqué au titre de l'exercice 2020 après l'harmonisation des données.

4.3.2 Services et relations clients

- **Politique & actions**

Au-delà de la commercialisation d'un produit, le Groupe NOVARC entend accompagner ses clients et assurer un service après-vente de qualité.

La division ESP a mis en place un Service Contrôle et Maintenance (SCEM) concernant 10 familles de produits, accessible depuis son site internet, ainsi qu'une offre de contrôle périodique des matériels de sécurité in situ afin de permettre à ses clients de maintenir son parc de matériels de sécurité en parfait état de fonctionnement et de conformité.

Les 21 filiales du Groupe en France et à l'étranger, représentant 84,5% du CA total du Groupe certifiées ISO 9001- 2015, ont mis en place un système d'amélioration continue orienté client ainsi qu'un suivi de la satisfaction de ses clients.

Les 19 Responsables QSE du Groupe sont également en charge du suivi de l'indicateur de la satisfaction client et ont mis en place des enquêtes de satisfaction clients.

Mesure de la performance :

Chaque filiale du Groupe NOVARC, certifiée ISO 9001 – 2015, a mis en place des enquêtes de satisfaction clients mais leur dépouillement n'est pas finalisé à la date de l'établissement de la DPEF. Les filiales non certifiées ou en cours de certification n'ont pas toutes mis en place d'indicateurs de satisfaction clients au cours de l'exercice 2019.

En conséquence, la mesure de performance de l'indicateur de la satisfaction clients ne peut pas être établie pour l'exercice 2019.

Il sera communiqué au titre de l'exercice 2020.

ANNEXE : Rapport OTI

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

NOVARC S.A.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

NOVARC S.A.

815 C Chemin du Razas, ZI Les Plaines, 26780 Malataverne

Ce rapport contient 6 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

NOVARC S.A.
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
5 juin 2020*

NOVARC S.A.

Siège social : 815 C Chemin du Razas, ZI Les Plaines, 26780 Malataverne

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000² :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

NOVARC S.A.
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
5 juin 2020*

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques³, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁴.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 23% et 81% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et juin 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

³ Exposition des sites aux phénomènes climatiques extrêmes ; Risque lié à l'évolution des normes ; Services et relation clients.

⁴ NOVARC SA (entités françaises du Groupe) ; REGELTEX SAS (France) ; SFE SAS (France) ; MTS SAS (France) ; KOCH CHEMIE GMBH (Allemagne).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

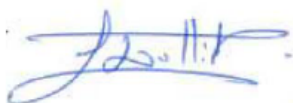
Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Comme mentionné en partie 3. « Méthodologie du reporting » de la Déclaration, les indicateurs associés aux risques sociétaux ainsi qu'au risque sur les impacts environnementaux (air, eau, sols, déchets) sont en cours de déploiement et seront complétés dans la Déclaration relative à l'exercice 2020.

Paris-La Défense, le 5 juin 2020

KPMG S.A.



Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services



Fabien Damiron
Associé

NOVARC S.A.
*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée de performance extra-financière
5 juin 2020*

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Audits Qualité et Sécurité

Emploi des personnes en situation de handicap

Démarche de certification ISO14001 en France

Gestion des risques environnementaux des sites industriels

Procédures de contrôle qualité et sécurité des produits

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif au 31/12

Nombre d'embauches

Taux de départs

Part des salariés ayant participé à une formation

Taux d'absentéisme

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

Taux de gravité des accidents du travail

Consommation en eau

Consommation d'énergie (électricité, gaz naturel, fuel et carburant)

Emissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie (Scope 1 et 2)

Part de recyclage et de valorisation des déchets



GROUPE NOVARC

815 C, chemin du Razas
ZI Les plaines
26780 Malataverne

Tel : 00 33 (4) 75 90 58 00
Fax : 00 33 (4) 75 90 58 09